

Marché de Noël de Clarensac

Dossier de participation – 2022

A retourner par mail (mairie@mairie-clarensac.fr)

Informations préalables

1. Le Marché de Noël de Clarensac 2022 se déroulera le Samedi 26 novembre 2022, de 10h à 18h, et le dimanche 27 novembre de 10h à 18h. Deux sites d'exposition sont prévus : le foyer communal et sa cour, ainsi qu'une partie du Boulevard de la Dougue.
2. Les candidatures doivent être retournées avant le jeudi 17 novembre, 23h59. Les exposants sélectionnés seront contactés par mail et SMS dans la journée du 18 novembre pour signature du contrat et du règlement.
3. Les stands devront être décorés sur le thème de Noël. Les couleurs à privilégier sont le rouge, le blanc et l'argenté.
4. Il est possible de candidater pour une journée ou deux journées. Chaque exposant peut demander jusqu'à deux tables.
5. En **intérieur**, le prix du stand est fixé à 15€ le stand de 1,8 mètre linéaire pour 1 jour, et à 25€ le stand de 1,8 mètre linéaire pour deux jours. En cas de besoin de raccordements électriques, des prises seront à votre disposition, merci de prévoir les rallonges nécessaires. En **extérieur**, et pour les **stands non-alimentaires**, le prix est fixé à 8€ les 3 mètres pour un jour, et à 15€ les 3 mètres pour 2 jours.
En **extérieur**, et pour les **stands alimentaires** (restauration), le prix est fixé à 20€ les 3 mètres pour un jour, et à 30€ les 3 mètres pour 2 jours.
6. En cas de vente de produits alimentaires (hors restauration), ceux-ci devront être préalablement étiquetés (tarif, date de péremption, ingrédients ou toute inscription nécessaire en cas de contrôle sanitaire et disposée par la loi).
7. Les produits suivants sont interdits sur les stands : ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique ; artifices pyrotechniques et explosifs ; liquides particulièrement inflammables (oxyde d'éthyle, sulfure de carbone, éther sulfurique, acétone).
8. La municipalité ne saurait être tenue responsable ni en cas de vol, d'accident, de dégradation ou de tout autre méfait sur la marchandise ou le matériel de l'exposant, ni en ce qui concerne la fréquentation du marché.
9. La priorité sera donnée aux professionnels locaux, ainsi qu'à la diversité des stands et l'ordre de réception des dossiers. La municipalité se réserve le droit de refuser toute candidature, et ce sans devoir s'en justifier.
10. Un chèque de caution de 50€ sera demandé à la signature du contrat. Il sera encaissé en cas de non-présentation lors du/des jour(s) de l'évènement ou de non-respect du règlement interne.

Candidature

Nom, Prénom :

Enseigne commerciale :

Association :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél portable :

Courriel :@.....

Site et/ou réseaux sociaux :

N° SIRET (le cas échéant) :

Liste des produits exposés (il sera interdit de vendre des produits non indiqués ci-dessous) :

.....
.....
.....
.....

	PRIX STAND	QUANTITE	GRILLES (2 PAR STAND)	TOTAL
STAND INTERIEUR	15 € 1 table de 1.80 mètres intérieur			
STAND INTERIEUR (2 JOURS)	25 € 1 table de 1.80 mètres intérieur			
STAND EXTERIEUR non alimentaire	8 € 3 mètres		Aucun matériel fourni	
STAND EXTERIEUR 2J non alimentaire	15€		Aucun matériel fourni	
STAND EXTERIEUR alimentaire	20 €		Aucun matériel fourni	
STAND EXTERIEUR 2J alimentaire	30 €		Aucun matériel fourni	

Pièces à joindre

Autoentrepreneur :

- Copie Kbis ou justificatif d'inscription au registre du commerce ou de l'artisanat.
- Justificatif d'assurance RC pro.

Producteur agricole :

- Copie de la carte d'identité nationale
- L'extrait d'immatriculation au registre du commerce de moins de 3 mois à la date de l'inscription pour les commerçants et l'extrait d'enregistrement à la Mutualité Sociale Agricole pour les producteurs.
- Justificatif assurance RC pro.

Les personnes vendant des produits de leurs exploitations agricoles devront placer, d'une façon apparente, au-devant et au-dessous de leurs marchandises, une pancarte rigide portant en gros caractères le mot "PRODUCTEUR". Cette pancarte ne devra être apposée que sur les bancs vendant uniquement leur production.

Artisanat d'art :

- N° d'inscription au répertoire de la chambre des métiers
- Copie de la carte d'identité nationale
- Justificatif d'assurance RC pro

Association :

- Dénomination de l'association :
- N° de l'association :
- Copie de la carte d'identité nationale
- Justificatif d'assurance RC pro.
- La Photocopie de votre carte de commerçant non sédentaire en cours de validité.

Pour les non-pros :

- Copie de la carte d'identité en cours de validité
- Un justificatif d'assurance responsabilité civile.
- **J'atteste sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de 2 manifestations de ce type dans l'année en cours.** (Merci d'inscrire la mention manuscrite « lu et approuvé », de dater et de signer) :

.....